Attaque à la préfecture de police de Paris en 2019: “Il ne supportait plus qu’on critique l’islam “, 4 morts, l’entreprise terroriste “ne fait aucun doute”, non-lieu ordonné par les juges antiterroristes

05/02/2025 à 13h49



Tuerie à la préfecture de police de Paris en 2019 : un non-lieu ordonné par les juges antiterroristes

[…]

Un non-lieu a été rendu après l’attaque qui avait fait **quatre morts à la préfecture de police de Paris fin 2019,** conformément aux réquisitions du parquet national antiterroriste en octobre dernier, a appris, mardi 4 février,

l’Agence Radio France auprès de l’avocate d’une vingtaine de parties civiles, Me Pauline Ragot, confirmant une information de l’AFP.

L’entreprise terroriste “ne fait aucun doute”

Les juges antiterroristes n’ont pas pu établir une quelconque complicité au profit de l’assaillant, **Mickaël Harpon**, qui avait été abattu le soir même. Le 3 octobre 2019, Mickaël Harpon, un agent employé à la très sensible direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP), avait tué quatre personnes lors de la pause déjeuner au sein de la préfecture de police, située sur l’île de la Cité à Paris. En sept minutes, cet informaticien de 45 ans, en poste à la préfecture de police depuis 2003, avait tué au couteau deux policiers âgés de 38 et 50 ans, une policière de 39 ans, ainsi qu’un agent administratif de 37 ans.

[…]

> *Dans leur ordonnance de non-lieu, les juges estiment que le lien entre les faits et l’entreprise terroriste “ne fait aucun doute”. Cependant, les investigations menées“n’ont pas permis de montrer que l’auteur des faits, radicalisé au plan religieux, avait été aidé par quiconque dans le cadre de la préparation ou de la commission des faits”.*

[…]

L’article dans son intégralité sur *France Info*